

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 13**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

---

**OBJET**

Direction de la Culture et ses établissements culturels - Demandes de subventions à diverses institutions pour 2017 - Demandes de mécénats à diverses entités pour 2017

---

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311656**

## I - OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le Département des Bouches-du-Rhône gère en régie directe deux musées et les archives et bibliothèques départementales. Il organise également des actions culturelles portées par l'unité de direction de la direction de la culture.

Le **Museon Arlaten**, musée départemental d'ethnographie, et le **Musée départemental Arles antique** poursuivent les missions de conservation, restauration, diffusion et valorisation des collections que leur a confiées le Département et respectent les exigences de la loi relative aux musées de France du 4 janvier 2002. Pour le Museon Arlaten, ces missions s'inscrivent désormais dans l'opération de rénovation du musée.

Les **Archives départementales** sont chargées, conformément au Code du Patrimoine, de collecter, traiter, conserver, communiquer et valoriser les archives historiques publiques. La **Bibliothèque départementale** assure le développement de la lecture publique sur le territoire.

Dans le cadre de leurs missions, ces quatre Etablissements, ainsi que l'**Unité de Direction** de la Direction de la Culture, sont amenés à demander des subventions et du mécénat à divers organismes.

Le présent rapport a donc pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente :

- la demande de subventions et de mécénat à divers organismes pour l'année 2017,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant d'accepter les aides qui en seraient issues.

### 1.1. - Nature des opérations concernées par les demandes de subventions et de mécénats :

Le processus de rénovation du Museon Arlaten, la poursuite des missions du MDAA ainsi que les activités des ABD et de l'Unité de Direction de la Direction de la Culture conduisent à solliciter des subventions et du mécénat pour :

- toute opération de restauration des collections relevant de la loi n°2002-5 du janvier 2002;
- toute opération de gestion et de mise en valeur des collections et des archives historiques relevant de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002;
- toute opération d'acquisition de collections relevant de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 sur les musées de France ;
- toute opération liée à la rénovation du musée ;
- toute opération liée à la restauration des collections ;
- toute opération liée à des expositions ;
- toute opération liée au développement d'actions à destination des différents publics.

### **1.2. - Demande d'approbation**

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la Commission permanente le principe du dépôt d'une demande de subvention au taux le meilleur à toute institution compétente (Région, DRAC, Union européenne, etc.)
- de soumettre à l'approbation de la Commission permanente le principe d'une demande de mécénats à toute entité.

### **1.3. - Autorisation d'acceptation de ces aides**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil Départemental d'accepter ces aides.

## **II- INCIDENCES FINANCIERES**

Le montant des subventions et du mécénat au taux le meilleur, accordées en 2017 sera imputé sur les recettes du budget du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sous les chapitres 74, 77 et 13.

## **III- CONCLUSIONS**

Sur propositions de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre en compte la délibération suivante

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL